



CAPD du 14 Décembre 2012

MOTION AVANCEMENT

- 15%, c'est la différence de salaire entre un enseignant du primaire français et la moyenne des pays de l'OCDE.
- 14% c'est la perte de valeur des traitements de la Fonction Publique depuis 1999
- 0 c'est l'augmentation prévue pour l'ensemble des fonctionnaires
- 33% des PE partent à la retraite au 9 ème échelon ou en dessous !
- 27% des PE partent à la retraite au 10 ème échelon
- 18% des PE partent à la retraite au 11 ème échelon
- 22% des PE partent à la retraite à la hors classe.

Entre le gel du point d'indice, l'augmentation des cotisations vieillesse, de la CSG, de la TVA, l'inflation, notre profession connaît à présent un réel déclassement salarial. A mesure que l'on progresse dans la carrière, notre pouvoir d'achat diminue.

Passer à l'échelon supérieur est actuellement le seul moyen pour les collègues d'espérer freiner cette baisse du pouvoir d'achat. C'est un dévoiement total du principe de l'avancement qui doit reconnaître un déroulement de carrière allant vers une meilleure rémunération. La question salariale doit impérativement et urgemment être traitée par le gouvernement, sur la revalorisation du point d'indice mais également sur le principe de l'avancement. Dans le projet de loi sur la refondation de l'école il n'est nulle part question de revaloriser nos salaires pourtant dans les plus bas des pays de l'OCDE ce qui est inacceptable.

En effet, le système actuel des promotions reste très injuste, il entraîne des différences de traitement considérables entre unE ProfesseurE des Écoles, qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide et unE autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (plus de 100 000 € d'écart sur l'ensemble de la carrière). Avec des répercussions significatives sur les pensions.

Entre hommes et femmes des inégalités apparaissent au fur et à mesure de l'avancée dans la carrière. Les femmes sont rémunérées 1960 € en moyenne, contre 2070€ pour les hommes. Non seulement les femmes sont pénalisées par des interruptions de carrière, mais

de plus, les fonctions les mieux rémunérées sont proportionnellement plus masculinisées.
La résorption de ces inégalités est une des priorités du SNUipp-FSU.

Cette année, 57% des enseignantEs promuEs au choix dans les différents échelons, ont un barème supérieur ou égal au barème du dernier promu au grand choix dans le même échelon. De même, 40 % des enseignantEs promuEs à l'ancienneté dans les différents échelons, ont un barème supérieur ou égal au barème du dernier promu au choix dans le même échelon. Ces incohérences ne peuvent que nous conforter dans la légitimité de nos revendications :

Le SNUipp-FSU revendique l'avancement automatique de tous les Instituteur-trices et ProfesseurEs des Écoles au rythme du grand choix, la suppression de la hors classe avec reconstruction de la grille actuelle de la classe normale des ProfesseurEs des Écoles (11 échelons) avec indice terminal 783 (équivalent au dernier échelon de la hors-classe).